



L'autorité organisatrice de vos transports en ile-de-france

La directrice générale
DPI/CSP/2007-2991/EB/LK

Paris, le 23 MAI 2007

Monsieur Serge MERY
Vice Président du Conseil Régional d'Ile de France
Chargé des transports et de la circulation

Conseil Régional d'Ile de France
6, rue Monsieur
75 007 PARIS

Monsieur le Président,

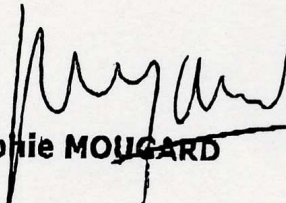
Par votre courrier du 20 mars dernier vous souhaitiez que soient engagées de nouvelles études sur la desserte en transport en commun du secteur Damesme-Moulin de la Pointe et que soit réexaminé au vu de ces études le cas de la station réservée « Damesme ».

Le STIF répond bien entendu favorablement à cette demande que nous ne souhaitons pas restreindre à la seule question de la station « Damesme » mais élargir à la problématique plus générale de desserte du quartier et de rabattement sur les modes structurants.

Je demande en parallèle à la RATP d'engager ces études qui seront par ailleurs alimentées par les premiers chiffres de fréquentation du T3.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des résultats de ces investigations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Sophie MOUGARD

Copies :
STIF/DE :
STIF/MEG :
RATP/DAT75 :
Conseil de Quartier n°3 (XIIIème) :

M. GUIMBAUD
Mme DEBRINCAT
M. SANCHO de COULHAC
M. LE FAOU